

Commission d'arbitrage

Arrow Wraps :

De plus en plus d'archers utilisent des bandes autocollantes sur leurs flèches.

Ces bandes sont parfois « pré marquées » pour le collage des plumes. Suite à cela, nous pouvons être amenés à nous poser la question suivante : si un archer colle une telle bande sur toute la longueur de sa flèche, cela ne risque-t-il pas d'avoir une influence sur le diamètre maximal autorisé de la flèche ?? Vu l'épaisseur de cette bande, le diamètre autorisé de 9,3 mm ne pourrait-il être dépassé ?

Ces bandes sont-elles dès lors autorisées ??



La réponse est claire :

Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche et d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration de couleur différente. Le diamètre maximal des flèches ne peut pas être plus grand que 9.3mm (les décorations adhésives ne font pas partie de cette limitation, pour autant qu'elles n'excèdent pas 22cm, mesurés depuis le fond de l'encoche jusqu'à l'avant de la décoration adhésive), les pointes de ces flèches peuvent avoir un diamètre maximum de 9.4mm. Toutes les flèches d'un athlète doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'athlète ou de ses initiales. Toutes celles qui font partie d'une même volée, doivent être identiques. Elles doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations

